

INFORMATIONS GÉNÉRALES

POUR LES 12-14 ANS ET LES 15-17 ANS

1. INSCRIPTIONS ET HORAIRES

Séjours 12-14 ans :

- **Inscriptions** : à la semaine (petits déjeuners, déjeuners, goûters, dîners et nuitées compris)
- **Horaires** : du lundi 8H au vendredi 18H.
- **Périodes d'ouverture** : Semaine 29 : du 15 au 19/07/2024. Semaine 30 : du 22 au 26/07/2024

Séjours 15-17 ans :

- **Inscriptions** : à la semaine (petits déjeuners, déjeuners, goûters, dîners et nuitées compris)
- **Horaires** : du lundi 8H au vendredi 18H.
- **Périodes d'ouverture** : Semaine 28 : du 10 au 12/07/2024. Semaine 31 : du 29/07 au 02/08/2024

2. DOCUMENTS À FOURNIR

► Pour une 1ère inscription

1. **Le livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant avec filiation**
2. **Un justificatif de domicile récent (*voir Guide de la Rentrée 2024-2025*)**
3. **Le Numéro d'allocataire de la CAF du VAR**

Ou

- **Si les représentants légaux ont changé de département** et qu'ils n'ont pas encore de numéro d'allocataire à la CAF du VAR, il doit être fourni un bulletin de prestations CAF du département précédent, sur lequel est noté le Quotient Familial

Ou

- **Si les représentants légaux sont bénéficiaires de la MSA**, il doit être fourni une attestation de situation, émise à la demande de ces derniers, par cet organisme **et** le dernier avis d'imposition ou de non imposition dans son intégralité ou la déclaration de revenus 2022, concernant les deux Responsables Légaux, sauf si déclaration commune.

Ou

- **Si les représentants légaux ne sont ni titulaires d'un numéro d'allocataire CAF, ni bénéficiaires de la MSA**, il doit être fourni le dernier avis d'imposition ou de non imposition dans son intégralité ou la déclaration de revenus 2022, concernant les deux Responsables Légaux, sauf si déclaration commune.

- **Si les représentants légaux sont divorcés :**

- Le jugement de divorce intégral ou décision du Juge aux Affaires familiales

► Pour l'inscription d'un enfant pour lequel les représentant légaux ont déjà transmis un dossier de renouvellement pour la rentrée scolaire 2024-2025

À partir du 14 mai 2024, ces derniers n'ont comme unique obligation, que de :

- Se rendre sur : guichetfamille.hyeres.fr, afin de procéder à une pré-inscription, en cliquant sur « Inscription à une activité »
 - Se rendre au Guichet Famille(sur rendez vous uniquement) ou communiquer par mail : guichet.famille@mairie-hyeres.com ou par le Kiosque : guichetfamille.hyeres.fr, si cela n'a pas déjà été effectué, les modifications liées aux informations transmises pour l'année 2022-2023 (c
- Attention, tant que ces justificatifs de revenus ne sont pas parvenus au Guichet Famille, le tarif le plus

élevé sera appliqué à la famille.

3. ENCADREMENTS :

Les équipes d'animation sont composées de personnels agréés par le Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale, des éducateurs sportifs du service des Sports de la Ville.

Accueils Jeunes 12/17 ans : 1 Directeur, 1 animateur pour 12 enfants.

4. PROJETS

Le Projet Éducatif Territorial (PEdT) traduit l'engagement de la commune, ses priorités, ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il est formalisé par un document.

L'organisateur indique dans ce dernier de quelle façon il fait le lien avec les accueils qu'il organise.

Le **PEdT** de la Ville de Hyères est donc le cadre de référence pour mettre en œuvre et articuler l'ensemble des actions éducatives de la commune auprès des enfants et adolescents de 2 à 17 ans de son territoire. Il garantit également la prise en compte territoriale équitable des ressources éducatives en direction des enfants.

Le Projet Pédagogique (PP) est conçu comme un contrat entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents, les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. La(e) directrice(teur) de l'accueil collectif de mineurs concrétise le **PEdT** à travers le projet pédagogique. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'une préparation collective.

Le **PP** permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne

Le Projet d'Animation (PA) est élaboré par l'équipe d'encadrement : directrices(teurs) et animateurs. Sur la base du **Projet Pédagogique**, il s'agit de traduire dans ce document, les objectifs et les moyens généraux en un ensemble d'activités autour d'un thème central.

Le PA est spécifique à un accueil ou séjour donné voire même à une tranche d'âge i il y en plusieurs.
Le PA peut également influencer sur le projet de fonctionnement du séjour (rythme du séjour, journée type, organisation, règles de vie, locaux, espaces, temps, activités).

5. TEST ANTI-PANIQUE OU ATTESTATION D'APTITUDE À LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS AQUATIQUE ET NAUTIQUES

Ce document atteste que l'enfant (*à partir de 6 ans*) ou le jeune est à l'aise dans l'eau. Ce test individuel et nominatif, doit être effectué par la famille avec l'enfant ou le jeune en piscine, auprès d'un Maître Nageur ou d'un personnel habilité à délivrer ce document. Ce document est valable à vie.

Sans ce test ou attestation, le jeune, ne pourra pratiquer les activités nautiques et aquatiques.

6. PAIEMENT ET TARIFS

L'inscription de chaque famille donne lieu à l'ouverture d'un compte familial.

L'inscription ne sera pas validée si une ou des factures précédente(s) n'est (ne sont pas) pas réglée(s) par la famille

Extrait du Règlement Intérieur Général.

Article 5.4– Accueil de Loisirs Vacances et stages sportifs

Toute réservation entraînera la facturation d'un acompte définitif. Le montant de cet acompte à régler équivaut à 10 % du prix total de(s) la réservation(s).

Cet acompte ne sera pas remboursé en cas d'annulation.

L'inscription peut être effectuée jusqu'à **J-6**.

L'inscription peut être résiliée par mail à : guichet.famille@mairie-hyeres.com ou par message sur le Kiosque, selon les conditions notifiées dans le tableau ci dessous.

Tarifs :

Quotient familial	Tarif à la semaine (5j)
0 à 350€	92€
351 à 700€	110€
701 à 900€	145€
901 à 1 450€	180€
À partir de 1 451€	188€

Tableau de la facturation en cas d'annulation

Pour les réservations des semaines : <i>J* = 1er jour de la semaine</i>	<u>Pas de facturation</u> Si annulation 15 jours avant minuit le :	<u>Facturation d'1 jour de carence</u> Si annulation entre J*14 et J*8 avant minuit le :	<u>Facturation Intégrale</u> Si annulation à J*-7 à partir du :
Semaine 28 08/07/au 12/07/24	23/06/2024	30/06/2024	01/07/2024
Semaine 29 15/07/au 19/07/24	30/06/2024	07/07/2024	08/07/2024
Semaine 30 22/07/au 26/07/24	07/07/2024	14/07/2024	15/07/2024
Semaine 31 29/07/au 02/08/24	14/07/2024	21/07/2024	22/07/2024

En cas de maladie de l'enfant pour une durée d'absence supérieure ou égale à 2 jours et sur justificatif médical envoyé dans les 2 jours suivant le début de la maladie, les usagers pourront prétendre à un remboursement calculé au prorata de la durée de l'absence.

Le certificat médical devra être transmis dans les 48H par mail à : guichet.famille@mairie-hyeres.com

FUN ESCAPADE À L'OLIVASTRE

Lieu : situé sur la presqu'île de Giens, à la pointe de la Madrague, en face du parc des Chevaliers, L'OLIVASTRE est une propriété communale.

Tranche d'âge : de 12 ans à 17 ans – jeunes nés en 2012, 2011, 2010, 2009, 2008, 2007

Jours et horaires : Séjour de 5 jours et 4 nuits. Du lundi 8h au vendredi 18h

- **Séjours 12-14 ans :** Semaine 29 : du 15 au 19/07/2024. Semaine 30 : du 22 au 26/07/2024
- **Séjours 15-17 ans :** Semaine 28 : du 10 au 12/07/2024. Semaine 31 : du 29/07 au 02/08/2024

Activités proposées (*sous réserve des conditions météorologiques*) : Découverte du littoral, paddle, kayak, beach volley, etc...

À fournir :

- **Le dossier complet (voir documents à fournir dans le Guide de la Rentrée 2024-2025)**
- **Si l'enfant est en Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), la famille doit impérativement remettre, le premier jour de l'accueil, le document PAI signé et une trousse avec le traitement de l'enfant (médicaments avec dates de validité à jour)**
- **Le test anti-panique ou l'attestation d'aptitude à la pratique d'activités aquatiques et nautiques**

Pour tous les jours :

- 1 petit sac à dos
- 1 chapeau, bob ou casquette
- **1 gourde isotherme**

Pour le séjour , un sac de voyage ou une petite valise comprenant :

- 4 T-Shirts, 4 shorts
- Sous vêtements pour 4 jours
- 1 sweat shirt
- 1 coupe vent
- 1 pantalon de survêtement
- 1 sac de linge sale
- 1 paire de chaussures
- 1 paires de chaussures pouvant aller dans l'eau de mer
- 1 serviettes de plage, 1 maillot de bains, 1 crème **de protection solaire**

Pour les nuitées :

- 1 tenue pour la nuit
- 1 sac de couchage ou un drap 1 place
- 1 drap housse 1 place
- 1 oreiller avec sa taie
- 1 trousse de toilette et nécessaire de toilette
- 1 serviette de toilette
- 1 paire de claquettes (pour la douche)
- 1 lampe frontale
- 1 produit anti-moustiques

Se rendre sur le lieu du séjour :

Les jeunes peuvent être déposés le lundi matin et pris en charge le vendredi soir soit :

- Sur l'OLIVASTRE : le lundi entre 8H00 - 9H00 / le vendredi entre 17H00 - 18H00
- Devant la Médiathèque de Hyères pour **un trajet en bus vers l'OLIVASTRE : le lundi départ à 8H00 / le vendredi retour à 18H00**

Guichet Famille

Mairie d'Hyères. 12, av Joseph Clotis

04.94.00.78.78

Le Guichet Famille reçoit les appels du lundi au vendredi de 8h30 à 13h15

- **De 8H30 à 13H** : Les usagers sont accueillis en accès libre
- **De 14H à 16H** : Les usagers sont reçus, à leur demande, uniquement sur rendez-vous
Les demandes de rendez-vous peuvent être effectuées soit
- par téléphone au **04.94.00.78.78**
- par mail à : **guichet.famille@mairie-hyeres.com**
- sur la plateforme de télé-service : **guichetfamille.hyeres.fr**